

Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE
pour l'exercice 2005

Préavis N° 2004/36

Lausanne, le 16 septembre 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extensions des réseaux téléphonique et informatique de l'administration communale durant l'exercice 2005.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux téléphonique et informatique et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'équipements obsolètes ou de capacité insuffisante;
- modification et extension du câblage structuré dans les bâtiments;
- nouvelles connexions de bâtiments et sites techniques;
- intégration de lignes téléphoniques au réseau interne 315 xx xx.

**3. Situation au 31 août 2004 du crédit accordé par le Conseil communal pour les extensions ordinaires
2004**

Rubrique	Crédit voté	Engagé
Extension des sites et des installations	335'000.—	332'000.—
Intégration de nouveaux sites	145'000.—	184'000.—
Migration de centraux téléphonique RECOLTE	117'000.—	86'000.—
Extension du réseau téléphonique interne	164'000.—	157'000.—
Remplacement d'équipements	79'000.—	45'000.—
Prestations de tiers	60'000.—	7'000.—
Total	900'000.—	811'000.—

À la date du 31 août 2004, les principales extensions réalisées sont les suivantes :

- migration de la téléphonie traditionnelle à la téléphonie IP (Internet Protocol) pour les services du personnel et du contrôle des habitants;
- raccordement par fibres optiques de huit sites;
- raccordement informatique et téléphonique de neuf sites secondaires;
- intégration au réseau téléphonique interne de quatre sites secondaires;
- déploiement des équipements centraux de la nouvelle architecture du réseau et raccordement des premiers sites utilisateurs;
- déploiement d'équipements redondants pour les services étendus de voix sur IP;
- test du système d'enregistrement téléphonique et des répondeurs pour la téléphonie IP;
- tests de vidéo surveillance avec des caméras IP;
- intégration du contrôle d'accès aux bâtiments de Chauderon 7 et 9;
- poursuite des tests de réseau sans fils avec la téléphonie IP;
- intégration de la télégestion du chauffage via RECOLTE.

Il est prévu d'effectuer les travaux suivants, d'ici la fin de l'exercice en cours :

- déploiement de services étendus de voix sur IP et du système d'enregistrement au centre d'exploitation de Pierre-de-Plan;
- poursuite du raccordement des sites utilisateurs à la nouvelle architecture;
- renouvellement de commutateurs Ethernet de première génération;
- raccordement par fibre optique du collège de Boissonnet.

4. Économies escomptées

Le réseau RECOLTE s'étend et se consolide constamment, ses performances et sa stabilité permettent d'y connecter les équipements informatiques et téléphoniques de l'administration, les équipements domotiques et de surveillance, la télégestion et la télé-relève des services techniques ainsi que tout équipement supportant le protocole IP. La construction de réseaux parallèles et la maintenance de plusieurs infrastructures de télécommunication sont ainsi évitées. Ceci diminue sensiblement les dépenses en matière de location de lignes et de coûts de maintenance. Lors des déménagements de services de l'administration, la connexion des téléphones IP s'effectue comme celle des micro-ordinateurs, sans coûteuses interventions sur le câblage. L'extension des raccordement de sites secondaires au 315 xx xx élimine les coûts des communications "internes".

5. Extensions ordinaires 2005

La réalisation des extensions est tributaire de :

- la mise en production de nouvelles applications informatiques;
- la construction ou de la rénovation de bâtiments ainsi que des déménagements;
- la possibilité d'intégrer de nouveaux bâtiments dans le réseau téléphonique interne;

- l'opportunité de profiter des travaux de réaménagement de la voirie et des modifications apportées aux différents réseaux des Services industriels afin d'installer de nouvelles liaisons par fibres optiques.

La municipalité sollicite de votre conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des travaux prévus, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-dessus, qu'une planification détaillée serait très aléatoire :

Extension des sites et des installations	365'000.—
Intégration de nouveaux sites au réseau téléphonique interne	87'000.—
Extension du réseau téléphonique interne	76'000.—
Remplacement d'équipements	104'000.—
Extension de la capacité du réseau fédérateur en fibre optique	153'000.—
Déploiement réseau sans fil dans les salles de conférence	55'000.—
Prestations de tiers	<u>60'000.—</u>
Total	<u>900'000.—</u>

Un montant de 900'000 francs figure à ce titre au plan des investissements pour l'année 2005.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

Vu le préavis n° 2004/36 de la Municipalité, du 16 septembre 2004;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes No 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche